

## Compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2023

Le conseil municipal approuve par délibération:

### ♦ **Une correction d'erreurs comptables sur les exercices précédents**

En 2022 la CALL a versé une subvention d'investissement émise au 74121. S'agissant d'une erreur sur un exercice clos, et afin de régulariser l'imputation de la dite subvention, la délibération autorise le comptable public à procéder aux corrections d'erreurs comptables commises sur des exercices antérieurs.

### ♦ **Adoption du référentiel M 57**

Le budget de la commune était régi par l'instruction budgétaire et comptable M14. Un nouveau référentiel M 57 sera appliqué au premier janvier 2024

### ♦ **Le transfert de l'AFR à Estrée-Cauchy**

### ♦ **Ouverture d'un poste d'agent recenseur de la population**

Le recensement de la population se tiendra du 18 Janvier au 17 Février 2024. Il permet d'établir la population officielle de la commune et les caractéristiques des logements et des habitants. Les chiffres issus de ce recensement permettent de définir les besoins de la population.

Un agent recenseur doit être recruté et formé pour collecter les renseignements.

**Un appel à candidature sera distribué dans le village.**

### ♦ **Adhésion au service de médecine de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.**

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui mettent à la disposition des collectivités territoriales des services de médecine préventive.

La convention, d'une durée d'un an à compter du **01/01/2024** est renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une durée totale de 3 ans.

### ♦ **Approbation du transfert de la compétence "Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux" à la CALL**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé la prise de compétence relative à l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

### ♦ **Reprise d'une concession au cimetière communal**

Un couple a acheté une concession de terrain et veut rétrocéder cette concession à la commune. Une indemnisation sera calculée pour la rétrocession.

## DIVERS

### \* **Choix du nom de la salle associative.**

Une soixantaine de bulletins a été recueillie. Une légère majorité désigne "**la récré**" comme nom de la salle. La proposition de nommer la petite salle: "la salle des meuniers" a été retenue.

### \* **Aire de jeux**

Diverses propositions d'aménagement du terrain communal rue du Haut Chemin ont été présentées.

### \* **Plusieurs devis sont à l'étude:**

- la reliure des derniers registres d'Etat-Civil
- le remplacement des panneaux d'entrée du village
- quel colis de Noël pour les Séniors ?
- l'électrification de la cloche de l'église
- l'éclairage public. Des économies ont été enregistrées depuis le passage en LED. De nouveaux horaires ont été définis ; l'éclairage sera interrompu de minuit à 5 h du matin.